

Science sans conscience... l'apport des sciences sociales dans la formation des pharmaciens – sciences juridiques et économiques

Marine Aulois-Griot – Catherine Maurain
(Université Bordeaux Segalen)
CIDPHARMEF – Lyon - 31 mai 2011



Pharmacien
= homme de
sciences

- **Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé**
 - Biophysique
 - Chimie analytique
 - Chimie physique
 - Galénique

- **Sciences du médicament et des autres produits de santé**
 - Chimie organique et thérapeutique
 - Pharmacologie
 - Pharmacognosie
 - Physiologie
 - Toxicologie
 - **Sciences humaines et sociales**

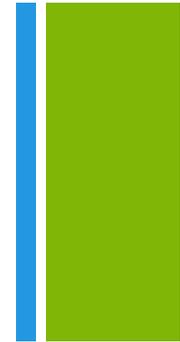
- **Sciences biologiques, fondamentales et cliniques**
 - Biochimie
 - Hématologie
 - Microbiologie
 - Sciences végétales



SPECIALISTE DU MEDICAMENT

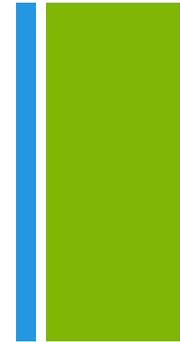
+ De spécialiste du médicament à spécialiste des produits de santé

- Médicament
- Dispositifs médicaux
- Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro
- Produits dérivés du sang et de ses composants
- Compléments alimentaires
- Aliments destinés à une alimentation particulière
- Produits cosmétiques



+ Médicament et produits de santé

- Multiplication des produits à finalité santé / bien être
- Protection de la santé publique
- Sécurité sanitaire
- Produits « extra-ordinaires »
 - Réponse à un besoin
 - Contraintes particulières
 - Financement par la collectivité
- Cycle de vie des produits de santé
 - Rythmé par des évaluations médico-administratives





Pharmacien
= Acteur de
santé publique

- Garant de la sécurité sanitaire
 - Gardien des poisons

- Profession très règlementée
 - Droit applicable au produit
 - Droit applicable à l'exercice professionnel

- Acteur d'un système particulièrement complexe



+ Pharmacien « gardien des poisons »

Garant de la sécurité sanitaire



Pharmacien « gardien des poisons »

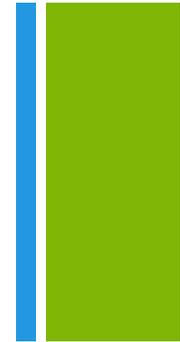
- **Pharmacien « sentinelle »**
 - Dernier rempart entre le produit et le patient
 - Rôle de sentinelle
 - Information du patient
 - Protection et surveillance
 - Vigilance



Rôle dans la
sécurité sanitaire

+ Pharmacien : maillon de la sécurité sanitaire

- Dispensation ≠ vente ou délivrance
- Pharmacien ≠ distributeur de médicaments
- Acte pharmaceutique = acte autonome de la prescription
- Une prise de décision justifiée par l'intérêt du patient
- Acte de dispensation du médicament
 - Analyse pharmaceutique de l'ordonnance
 - Préparation éventuelle des doses à administrer
 - Mise à disposition d'informations et de conseils nécessaires au bon usage du médicament

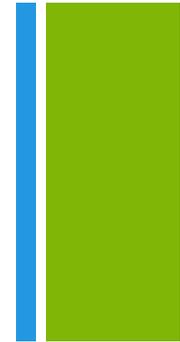


+ Pharmacien : garant des produits de santé

- Connaissances scientifiques
- Identification du produit (nature, qualification)
- Evaluation du produit
 - Normes
 - Procédures
- Circuit industriel et économique du produit
 - Monopole pharmaceutique
 - Circuits professionnels
 - Autres circuits



Droit et économie applicables au produit





+ Pharmacien : une
profession très
réglementée



Pharmacien = une profession très réglementée

Diversité des modes d'exercice

Officine

Pharmacie à usage intérieur

Industrie

Laboratoire de biologie
médicale

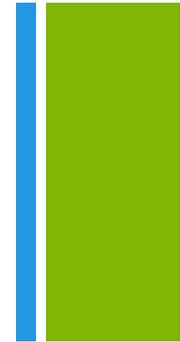


+ Conditions d'exercice

- Communes à tous les pharmaciens
 - Diplôme
 - Nationalité
 - Inscription à l'Ordre

- Spécifiques à chaque mode d'exercice

- Formation spécifique





DROIT PUBLIC

DROIT FISCAL

DROIT AMINISTRATIF

**DROIT
PROFESSIONNEL**

**DROIT
PHARMACEUTIQUE**

DROIT SOCIAL

DROIT PÉNAL

**DROIT
PRIVÉ**

DROIT CIVIL

DROIT COMMERCIAL

+ Pharmacien : acteur dans
un système



Pharmacien = acteur dans un système

Complexité de ce
système

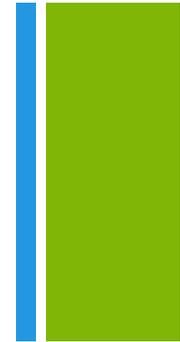
- Diversité de structures de tutelle
 - Tutelles sanitaires
 - Tutelles économiques

- Autres acteurs de santé
 - Professions médicales
 - Autres professions de santé
 - Exercice libéral / exercice hospitalier

- Patient
 - Acteur de sa santé
 - Démocratie sanitaire

+ Diversité des structures de tutelle

- Gouvernance du système de santé
- Interlocuteurs du pharmacien
- Sources d'information officielles sur le médicament
 - Notice
 - Étiquetage
 - Avis de transparence
 - Recommandations de bonne pratique

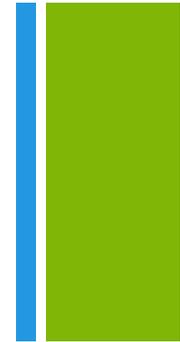


+ Diversité des sources

- Inflation normative du champ du droit de la santé
 - Code de la santé (1953) : 792 articles
 - Code de la santé publique (2007) : 9672 articles
- Textes législatifs
- Textes réglementaires
- « Soft law » : recommandations, avis, guidelines, etc
- Droit communautaire

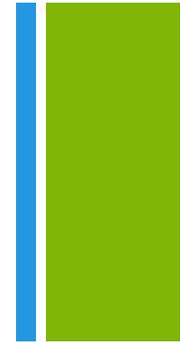


Nécessité d'avoir des connaissances juridiques fondamentales (sources du droit, hiérarchie des normes, etc) ET des connaissances juridiques plus spécifiques



+ Pharmacien : garant des dépenses publiques

- Contexte de ressources limitées et de maîtrise des dépenses
- Médecin : ordonnateur des dépenses publiques
- Garant du bon usage du médicament
- Acteur de la régulation des dépenses pharmaceutiques
 - Bon usage, mésusage,...
 - Substitution



+ CONCLUSION

- In his tribus versantur



- *M. Homais* : « Souvent je m'épouvante moi-même, lorsque je pense à ma responsabilité »
- « Ensuite on causait de ce qu'il y avait dans le journal. Homais, à cette heure-là, le savait presque par cœur ».

Madame Bovary (G. Flaubert)